

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Simone SPADOTTO

Date de convocation

10 janvier 2025

Date d'affichage

10 janvier 2025

OBJET : Projet de rénovation thermique appartement situé 1 Rue du Faubourg Sainte Anne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Diagnostic de Performance Energétique réalisé le 03/10/2022 sur le logement situé 1 rue du Faubourg Sainte Anne, a conclu une étiquette G.

Les biens classés F ou G font progressivement l'objet de dispositions visant notamment à interdire à terme leur présence sur le marché locatif via l'exigence d'un niveau minimal de performance pour la décence, qui conduit à considérer comme logements non décents :

- les logements classés G depuis le 1^{er} janvier 2025
- les logements classés F à compter de 2028
- les logements classés E à compter de 2034.

Ainsi, le projet de rénovation thermique de cet appartement est indispensable pour le mettre en location. Monsieur le maire indique qu'avant de procéder aux travaux, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le programme de ces derniers et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Monsieur le Maire expose le programme des travaux d'isolation intérieure pour un montant total de 14 556.00 € HT soit 17 467.20 € TTC.

En vue de financer ce programme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le plan suivant :

ORGANISME	MONTANT	TAUX
ETAT (DETR)	2 911.2	0.20
REGION	3 639.00	0.25
AUTOFINANCEMENT	8 005.80	0.55
TOTAL	14 556.00	1.00

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'approuver la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'appartement situé 1 rue du Faubourg Sainte Anne,**
- **d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme globale de 14 556.00 € HT soit 17 467.20 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,**

- de solliciter des financements auprès des différents organismes susceptibles de subventionner cette opération, notamment les services de l'Etat et le Conseil Régional.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Simone SPADOTTO

Le Maire,



Roger PEDRERO

